

**Synthèse**  
**Bureau COPAMAC SIDAM**  
**14 février 2003 à St Flour**

### **I- Projet de loi rural**

Le débat sur le projet de loi rural s'est engagé autour de 4 axes présentés par le Ministre de l'agriculture : une nouvelle dynamique économique des territoires ruraux ; un partenariat renforcé entre les agriculteurs et la société ; la mise en valeur du patrimoine naturel ; la rénovation et la mise en valeur du patrimoine bâti. 12 groupes de travail ont été mis en place.

Le Bureau de la COPAMAC SIDAM s'interroge sur la méthode de travail et sur sa lisibilité qui fait redouter une absence de ligne directrice dans les objectifs poursuivis. La très large consultation qui a été engagée peut faire craindre que l'on aboutisse à un empilement de mesures.

La montagne devrait faire l'objet d'un volet spécifique dans la loi rural or le Bureau estime que la loi montagne ne doit pas être traitée dans ce cadre mais de façon distincte.

Dans les sujets qui sont abordés, plusieurs ont un caractère essentiel pour le maintien de l'activité agricole. Un des aspects fondamental est la politique des structures qui ne doit pas être remise en cause. La gestion de l'espace et du foncier doit permettre de réserver des zones agricoles protégées. Les sujets concernant le statut de l'agriculteur sont également importants. Le Bureau a réaffirmé sa vision d'une agriculture professionnelle et non d'une agriculture accessoire dite de loisir. Sur ces points essentiels, le Bureau de la COPAMAC SIDAM décide de rédiger rapidement une contribution englobant tous les aspects fondamentaux ayant trait au futur projet de loi rurale.

### **II- Plan Massif Central**

Le travail mené depuis l'automne dernier par la COPAM SIDAM puis l'AIMC (Association Inter consulaire Massif Central) a permis de dresser les objectifs d'un futur plan Massif Central. Il s'agit donc d'un plan intersectoriel, basé sur trois grands axes :

Assurer l'attractivité du territoire Massif Central : infrastructures (routières, aériennes, ferroviaires et nouvelles technologies de l'information), maintien des services publics et privés, conforter le potentiel de recherche et d'innovation ;

Accompagner et encourager la compétitivité des entreprises : encourager la création et la transmission, favoriser l'adaptation et la modernisation des entreprises, favoriser la formation des acteurs économiques, compenser les surcoûts, favoriser l'investissement productif et le financement du développement local ;

Valoriser les atouts du Massif Central : notamment, favoriser l'organisation de filières permettant la valorisation de produits différenciés, favoriser la diversification des productions et des activités, mettre en œuvre des programmes de recherche-développement spécifiques.

Ce plan permet de disposer d'une vision cohérente et à long terme de ce que les 3 composantes économiques (agriculture, artisanat, commerce et industrie) souhaitent pour le développement du Massif Central. Ce projet doit ensuite être décliné, les questions posées relevant effectivement de plusieurs instruments de politiques publiques. Le Bureau de la COPAMAC SIDAM a décidé d'approfondir le travail entrepris en classant les demandes par ordre d'importance et en fonction des domaines de compétence des différents interlocuteurs visés.

Le dossier des infrastructures doit être mis en avant car c'est de l'avis de l'ensemble du Bureau une condition nécessaire au développement du Massif Central. Il est envisagé de porter ce point au niveau le plus élevé de l'Etat français.

### **III- Politique régionale européenne**

Dans le cadre de la future réforme de la politique régionale de l'UE, la DG Régio. dont les propositions seront présentées dans le 3<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion économique et sociale fin 2003, a demandé aux autorités nationales de faire connaître leurs positions pour la fin 2002. La position française, discutée au CIADT du 13 décembre dernier et qui a été transmise à Bruxelles ne fait hélas pas référence aux « zones à handicaps naturels permanents (ZHNP) » comme pourtant cela était une des possibilités

évoquées par le Commissaire Barnier et la DG Régio, mais aux zones de faibles densités et aux espaces très urbanisés. Ce qui bien évidemment n'est pas du tout la même chose. Dans ce débat, le poids de la France est tout à fait important mais il semble que l'on se heurte à une incompréhension pour faire reconnaître les ZHNP comme prioritaires. C'est ce que l'on peut vérifier dans le groupe de travail du Conseil National de la Montagne (CNM) qui traite de cet aspect.

Pour faire valoir notre position, le Bureau de la COPAMAC SIDAM décide de demander à M. Jacques Barrot de recevoir une délégation composée de membres du Bureau et de quelques parlementaires du Massif Central pour lui exposer les enjeux sur ce dossier. M. Michel Bouvard, député de Savoie, Président du groupe de travail qui traite notamment de la Politique Régionale UE au CNM et qui y défend la prise en compte des ZHNP et Président de l'AEM (Association des élus de la montagne au niveau européen) serait également sollicité pour participer à cette rencontre.

Un autre aspect à privilégier sur ce dossier concerne le travail actuellement mené par la convention européenne pour faire reconnaître la spécificité des ZHNP dans le futur traité de l'UE. Pour ce faire une rencontre avec le Président Valéry Giscard d'Estaing a été sollicitée.

#### **IV – Réforme de la PAC**

Deux points sont fondamentaux dans les éléments de la négociation actuelle : la réforme laitière et le découplage. Pour la première, il ne faut absolument pas avancer le calendrier. Il faut respecter celui qui est contenu dans l'accord de Berlin. Sur le découplage alors que les USA sont revenus en arrière on ne peut se ranger derrière cette proposition dont les incidences sur les territoires les plus fragiles seraient catastrophiques. Quant au second pilier, il se heurte à un problème fondamental qui est la nécessité de disposer du cofinancement pour en bénéficier. Aujourd'hui, les enjeux sont certes à Bruxelles mais aussi à l'OMC ou les négociations en cours sont cruciales pour l'avenir de l'agriculture.

#### **V – les produits montagne**

Le projet qui vise à regrouper les démarches « montagne » en vue d'une identification commune des produits a fait l'objet d'une réunion avec les différents responsables des filières, lait, viande bovine, porc, sous l'égide du groupe montagne FNSEA, le 24 janvier dernier. La Fédération nationale des eaux en bouteille utilisatrice de l'ancien logo montagne, a été associée à cette réflexion. Il y a un accord pour mettre en œuvre une identification commune. A l'issue de cette réunion, deux chantiers sont engagés. Il s'agit de la constitution d'une association portant cette identification commune et de la définition d'un règlement d'usage pour l'utilisation de cet identifiant commun.

Parallèlement, à ce stade d'avancement du projet, il convient de travailler avec les entreprises d'aval pour mener la réflexion sur la valorisation de cette identification « montagne ». Pour cela, le Bureau préconise que le Massif Central prenne l'initiative en réunissant au niveau régional les interprofessions concernées pour le moment (lait, viande bovine, porc).

Un autre élément est mis en avant. 2003 ayant été déclarée année internationale de l'eau douce, il paraît pertinent de profiter de cette occasion pour réaliser un événement alliant l'eau et les produits sous identification montagne (cf. ci-dessous).

#### **VI- Année Internationale de l'eau douce**

Cela doit être l'occasion pour la profession agricole de repositionner l'agriculture dans ce débat. Le Bureau propose que le Massif Central bâtisse un projet sur un événement alliant la problématique de l'eau en tant que ressource et les produits sous identification commune « montagne » (cf. ci-dessus). Ce projet sera soumis au groupe montagne FNSEA qui examinera ce sujet lors de sa prochaine réunion, le 6 mars.

#### **VII- Calendrier**

Le prochain Bureau de la COPAMAC SIDAM aura lieu le **vendredi 25 avril 2003 à ST ETIENNE** en raison de la venue, ce même jour, dans le département de la Loire de Michel Barnier. A l'issue du Bureau, il sera possible d'assister au colloque organisé avec le Commissaire européen.

**Un déplacement à Bruxelles** est en cours d'organisation : rencontre avec la DG agriculture, la DG Régio, le Parlement, la Convention (?). Ordre du jour : la politique agricole (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier), la politique régionale.